

Procès-Verbal du conseil municipal du lundi 11 mai 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le 11 mai à 18h30, le Conseil Municipal de **ST ANDEOL**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ROBINNE, maire.

- Présents : M. ROBINNE Bruno, Mme FARGETON Dominique, M. GEORGERY Tristan, M. DEHON Roland, M. CHAPELLE Claude, Mme VASSELIN Agathe et Mme DUFFY Orianne.

Représentés : 0 représenté

Secrétaires de séance : Mme DUFFY Orianne

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35, constate que le quorum est atteint et déclare le huis-clos.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026
- 2/ Attribution du logement communal
- 3/ Informations diverses

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur Roland DEHON présente un document récapitulant les différents critères habituellement retenus pour l'attribution d'un logement communal. Il propose de mettre en place une grille de sélection permettant d'attribuer des points aux candidats selon les critères retenus, afin de faciliter l'analyse des candidatures et d'identifier les dossiers les plus adaptés.

Il est indiqué que six candidatures ont déjà été réceptionnées.

Madame Agathe VASSELIN propose qu'un vote soit organisé afin de déterminer s'il convient d'ouvrir ou non l'appel à de nouvelles candidatures.

Le Conseil municipal décide de ne pas solliciter de nouvelles candidatures.

Monsieur le Maire présente ensuite les différentes candidatures reçues.

Il rappelle que l'objectif de cette réunion est de retenir deux ou trois candidatures afin de rencontrer les personnes concernées et de décider du choix final.

Après échanges sur les critères de sélection, les membres du Conseil procèdent à l'examen des candidatures au moyen d'une grille de notation par points établie à partir des critères retenus. À l'issue

de cette analyse, trois candidatures sont retenues pour un entretien et une visite du logement. Ils conviennent également des pièces complémentaires à demander afin d'étayer les dossiers.

Les documents suivants seront demandés aux candidats :

- une quittance de loyer ;
- un justificatif de garant ou de dispositif de garantie (FULH accepté) ;
- des précisions concernant le moyen de locomotion (étant malgré tout rappelé que le covoiturage fonctionne bien sur le territoire) ;
- les justificatifs de ressources des trois derniers mois ;
- une pièce d'identité en cours de validité.

Il est précisé que la mairie communiquera aux candidats retenus le montant du loyer ainsi que celui des charges.

Monsieur le Maire rappelle que le logement sera disponible à compter du 1er août.

Il est proposé d'organiser les rendez-vous les 23, 25 ou 30 mai.

Madame Dominique FARGETON, Monsieur Tristan GEORGERY et Madame Agathe VASSELIN se proposent de rencontrer les candidats, ne connaissant aucun des 3 candidats retenus.

Les candidats non retenus en seront informés par courrier électronique.

3/ INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Tristan GEORGERY présente les conclusions de la visite du spécialiste concernant les désordres constatés sur l'abri bus.

Il indique que la situation ne présente pas de caractère de gravité immédiate. Il précise qu'il serait possible de tenter un redressement de l'ouvrage, mais qu'une telle intervention pourrait entraîner d'autres désordres structurels.

La solution préconisée consisterait principalement à reprendre les joints existants en les grattant puis en les refaisant, tout en mettant en place des agrafes de maintien afin de consolider l'ensemble.

Concernant l'hypothèse d'un scellement chimique évoquée par Monsieur Roland DEHON, il est indiqué qu'en cas de micro-mouvements de la structure, cette solution risquerait de provoquer des fissures ou des ruptures.

Il est enfin précisé que les travaux envisagés pourraient être réalisés dans le cadre d'un chantier citoyen mobilisant au maximum quatre personnes, dont une personne compétente pour encadrer l'intervention.

TOUS LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR ONT ETE TRAITES, MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20H11.

Signature du Maire,

Bruno ROBINNE



Signature du dernier secrétaire de séance

Orianne DUFFY

